

CAMP DE JOUR ST-DONAT

Guide des parents

2024



GUIDE DES PARENTS

CAMP DE JOUR ST-DONAT

ÉTÉ 2024

Coordonnatrice : Divine Ngombe (Clémentine)

Coordonnées Camp de jour (CDJ)

- o Adresse : 6547, rue de Marseille, Montréal, Québec, H1N 1M1
- o Téléphone CDJ (dès le 25 juin) : (514) 253-8913 poste 224
- o Téléphone du C.R.C. St-Donat : (514) 253-8913
- o Courriel du camp de jour : campstdonat@hotmail.com

Horaire du camp de jour 2024

Du 25 juin au 16 août 2024

Lundi au vendredi

9h30 à 15h30

Horaire du service de garde

Lundi au vendredi

AM : 7h30 à 9h30

PM : 15h30 à 17h30

*** Le camp de jour et le C.R.C. St-Donat sont fermés les 24 juin et 1^{er} juillet 2024**

Modalités de paiement

Le paiement peut être effectué par chèque, carte de crédit ou par argent comptant.

- Si un chèque est retourné pour provisions insuffisantes, il devra être remplacé dans les plus brefs délais en argent comptant et les frais administratifs devront être acquittés par le parent ou le responsable de l'enfant directement au Centre Récréatif et Communautaire (C.R.C.) St-Donat.
- Aucun remboursement ne sera possible

Entrée des enfants

- L'entrée des enfants se fait par la porte principale du centre, soit la porte près du stationnement.
- Pour les enfants inscrits au service de garde, le parent ou le responsable des enfants peut entrer avec ces derniers dans le but de les accompagner jusqu'à la salle Arcand. Un panneau vous indiquera la direction dans laquelle se trouve la salle. À ce moment, un ou une animateur/trice prendra sa présence.
- Les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde doivent attendre à l'extérieur de la porte principale, près du mur adjacent à la porte d'entrée jusqu'à ce qu'un ou une animateur /trice les laisse entrer. Les portes seront ouvertes à **9h30**.
- Afin d'éviter les bousculades, les disputes, les accidents et surtout pour la sécurité des enfants, les jeunes ne doivent pas se présenter plus de 5 minutes à l'avance.
- **Il n'y aura aucune surveillance avant 9h30.** Le camp de jour ne sera pas tenu responsable si un accident se produisait avant les heures d'ouverture.

Départ

- Si l'enfant doit quitter le camp de jour avant la fin de la journée, il devra remettre un billet signé des parents à son animateur/trice. Ce billet peut également être remis à la coordonnatrice. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter avant 15h30 sans ce billet.
- Aucun enfant ne peut quitter le camp de jour pour l'heure du dîner.
- Advenant le cas où vous devez venir chercher votre enfant avant 15h30, vous devez vous informer du lieu où se trouve son groupe. Consultez l'horaire de votre enfant et informez l'animateur/trice du départ hâtif de votre enfant le jour d'avant afin qu'il puisse vous informer le mieux possible du lieu où ils seront.
- Les enfants ne peuvent pas quitter seuls sans l'autorisation écrite des parents.

- Par soucis de sécurité, nous exigeons également les noms des personnes autorisées à venir chercher les enfants.
- Si une personne qui n'est pas au dossier de l'enfant doit venir le chercher, faites-nous le savoir. À ce moment, la coordonnatrice vous remettra une fiche à remplir et à signer confirmant que cette personne a l'autorisation de venir chercher votre enfant. En cas de doute, le personnel du camp de jour se réserve le droit de demander une pièce d'identité à la personne qui viendra chercher l'enfant ou bien d'appeler la personne responsable au dossier de l'enfant.
- La sortie pour les départs se fera par la porte principale. Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, vous devez **ABSOLUMENT** venir le chercher à **15h30**.

Retards

- Si votre enfant ne fréquente pas le service de garde, vous devrez payer des frais de 2\$ par minute de retard à partir de 15h30.
- Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devrez payer des frais de 2\$ par minute de retard à partir de 17h30.
- Si vous êtes en retard de façon répétitive, nous pourrions vous demander de payer des frais additionnels.

Horaire de la semaine

- Chaque semaine, votre enfant recevra l'horaire de la semaine selon son groupe.
- Une copie des planifications sera remise aux enfants le lundi. Cependant, les versions numériques seront disponibles sur le site internet du CRC St-Donat à partir du vendredi de la semaine précédente.
- Veuillez y porter une attention particulière puisque lors des sorties spéciales, les heures du camp de jour peuvent varier.

Billets d'autobus

- Cette année encore, le camp de jour se chargera de fournir les billets d'autobus de la STM nécessaires aux déplacements des jeunes lors des sorties dans le cadre du camp de jour.

Chandail

- Le chandail du camp de jour est vendu au coût de 15,00\$, payable au moment de l'inscription. Ce chandail est obligatoire pour une raison de sécurité et il sera remis dès son arrivée au camp de jour. Il est obligatoire de porter le chandail lors des grandes sorties et, parfois, lorsque l'animateur l'exigera.

Matériel obligatoire

- L'enfant doit avoir en tout temps dans son sac à dos (identifié) : son maillot de bain, sa serviette de plage, sa crème solaire (FPS 15 minimum), une bouteille d'eau, un lunch complet et des collations, un chapeau ou une casquette. Les animateurs/trices se réservent le droit de changer les activités prévues à l'horaire, il est donc important que l'enfant ait son maillot de bain **en tout temps**.
- Prenez note que les contenants de verre sont interdits. **Il est recommandé de munir la boîte à lunch de votre enfant d'un bloc réfrigérant (ice pack)** puisque les boîtes à lunch ne seront pas placées au réfrigérateur. De plus, les lunchs ne peuvent pas être réchauffés au four à micro-ondes puisque le dîner se déroule souvent à l'extérieur.
- Venez visiter nos bacs d'objets perdus à quelques reprises.

Allergies

- Vous devez informer le camp de jour si votre enfant a un problème de santé ou une allergie quelconque.
- Les noix, le beurre d'arachides et les graines de tournesol sont interdits.

Tenue vestimentaire

- Les enfants doivent en tout temps porter une tenue sportive propice aux jeux et permettant de bouger (nous suggérons des shorts et un t-shirt, les robes et les jupes ne sont pas recommandées). La tenue vestimentaire doit également convenir à la température (imperméable à prévoir les jours de pluie et vêtements chauds).
- **Les souliers de course sont obligatoires.** Les sandales (même sportives), les « gougounes », les « Crocs », sont interdits, à l'exception des moments à la piscine afin d'éviter les blessures.

Articles interdits

Les téléphones cellulaires, les planches à roulettes, les trottinettes, les patins à roues alignées, les lecteurs MP3 et les jeux électroniques sont interdits au camp de jour. Cependant, un support à vélo est situé en face du centre. Votre enfant pourra donc venir au camp de jour à vélo et laisser son casque dans le local des moniteurs. Toutefois, nous ne serons pas tenus responsables des vols. Nous recommandons de barrer les vélos sur le support prévu à cet effet.

Objets perdus ou volés

Le camp de jour n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Il y aura une boîte d'objets perdus à votre disposition tout au long de l'été.

Piscine et pataugeoire

- Les groupes d'enfants les plus jeunes iront à la pataugeoire pendant l'été.
- Les groupes d'enfant plus âgés iront à la piscine pendant l'été. Ils feront un test de nage lors de leur première visite qui permettra d'évaluer leur capacité à nager seul. Selon les résultats du test, certains enfants devront porter une veste de flottaison.

Ratio

- Le ratio des groupes autorisé par l'ACQ est de 1 animateur/trice pour 15 enfants. Au CRC, nous avons un ratio de 1 animateur/trice pour 12 enfants pour les 5 à 8 ans.
- Les ratios changent lorsque les groupes se déplacent à l'extérieur du centre. Il est à noter que le camp de jour accueille des aides-moniteurs bénévoles qui soutiennent les interventions et le travail des animateurs/trices.

Aide-animateur/trice

Encore cette année, nous avons des aide-animateurs/trices bénévoles qui aideront notre équipe dans son animation et dans sa gestion de groupe. En aucun temps, l'aide-animateur/trice n'aura la responsabilité seule de votre enfant puisqu'il ou elle n'a pas les qualifications requises.

Liste de présences

- Au début de chaque semaine, nous ferons l'appel des jeunes lors de notre grand rassemblement du matin. Si votre enfant devait s'absenter le lundi, informez-vous auprès de la coordonnatrice ou des animateurs/trices afin de savoir à quel groupe votre enfant sera assigné.
- Le logiciel que nous utilisons classe les enfants selon leur date de naissance. Le 1^{er} groupe comprend les enfants les plus jeunes et ainsi de suite. Il se pourrait que votre enfant change de groupe durant l'été puisque certains enfants n'arrivent qu'à la mi-été.

Signalement des absences

- En cas d'absence de votre enfant, **vous devez obligatoirement communiquer** avec le centre au **514-253-8913** et laisser un message sur la boîte vocale (**option 224 pour le camp de jour**).
- **Veuillez noter que le Camp de jour ne fera pas d'appel auprès des parents ou responsables si un enfant est absent lors de la prise des présences.**

Locaux

- Pendant l'été, nous utilisons certains locaux de l'école St-Donat ainsi que les locaux du C.R.C. Les rassemblements du matin et du soir auront toujours lieu dans salle Arcand du C.R.C St-Donat.

Maladie

Un enfant malade (fiévreux, contagieux, poux, etc.) ne pourra pas participer aux activités du camp de jour ni du service de garde. Un ou une animateur/trice qui constate l'état maladif d'un enfant se réserve le droit d'aviser la coordonnatrice qui contactera les parents afin qu'ils viennent chercher leur enfant. En cas de maladie contagieuse, un certificat médical attestant la non-contagion sera exigé au retour. Ce dernier doit être remis à la coordonnatrice, à défaut de quoi, le jeune ne sera pas admis.

Si votre enfant a besoin de soins médicaux à la suite d'un incident, le camp St-Donat peut demander une note d'un médecin attestant que votre enfant est apte à participer aux activités du camp de jour. Par exemple, si votre enfant se présente avec un plâtre.

Médicaments

Afin que les animateurs/trices, les accompagnateurs/trices ou la coordination du camp de jour puissent administrer un médicament à un enfant, nous avons besoin d'un consentement écrit du parent et d'une copie d'une ordonnance valide.

Pour ce faire, un formulaire d'autorisation médicale doit être rempli avant qu'un médicament puisse être donné à un enfant. Tout médicament devant être administré doit être fourni par le parent dans son contenant original et doit comporter les informations qui suivent : le nom de l'enfant, la date de l'ordonnance, le nom du médecin, la posologie et le nom du médicament. Tous les matins, ce médicament doit être remis directement au membre de l'équipe du camp de jour responsable de l'enfant. Aucun médicament en vente libre tel que Tylenol, Advil, etc. ne pourra être administré à un enfant sans une autorisation écrite du parent.

En ce qui concerne, les EpiPen ou les bronchodilatateurs, les enfants en ayant besoin doivent les avoir avec eux en tout temps et ils doivent aviser les animateurs/trices de leur emplacement exact dans leur sac. Ils doivent être facilement et rapidement accessibles. De plus, les animateurs/trices et la coordination du camp de jour doivent être informés de ces conditions médicales dès l'arrivée de votre enfant au camp. Si votre enfant porte un bracelet MedicAlert, il est très important qu'il le porte en tout temps et le moniteur ou la monitrice responsable de votre enfant doit être mis au courant. N'hésitez pas à nous faire part de toute précaution devant être prise avec votre enfant.

Sanctions

Tous les enfants seront soumis aux mêmes règles. Les sanctions seront appliquées dans l'ordre, toutefois, selon l'indiscipline et la gravité du geste commis par le jeune, l'ordre peut être modifié.

1. Avertissements verbaux
2. Rencontre avec l'enfant, l'animateur/trice et la coordonnatrice
3. Téléphone ou rencontre avec les parents
4. Suspension d'une journée (la journée n'est pas remboursable)
5. Suspension d'une semaine (la semaine n'est pas remboursable)
6. Expulsion du camp de jour (les semaines non écoulées sont remboursables)

Dans le cas d'une expulsion, l'enfant ne sera plus admis au camp de jour St-Donat.

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez communiquer au numéro de téléphone suivant:

(514) 253-8913, poste 224 avec Clémentine, coordonnatrice du camp de jour 2024.

Merci et au plaisir de vous voir cet été ! 😊